



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 15 avril 2026

Nos réf. : AE/26/206

N° dossiers : 2026-027 et 2026-028

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

[laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : [ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

**Le Président de l'Autorité environnementale**

à

**Monsieur le Préfet de la région Grand Est**

*Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement*

**Objet** : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossiers : - Projet de ferme éolienne de la Côte de l'Orme (08) commune de Fraillicourt

- Projet de parc éolien de la Hotte communes de Fraillicourt, Rocquigny, Rubigny, Vaux-les-Rubigny (08)

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par saisine électronique du 20 mars 2026 deux dossiers de demande d'avis, relatifs aux projets cités en objet.

J'accuse réception de ces dossiers, parvenus complet le **7 avril 2026**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

  
Laurent MICHEL

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 90 32  
[www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html](http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html)



Autorité environnementale